



# FORMATION PARENTS CORRESPONDANTS

**APEL**

Année 2020 – 2021

# L'établissement Saint Charles



- ▶ Saint-Charles a été fondé à JUVISY en 1913 par Monseigneur GIBIER, Évêque de Versailles. Presque entièrement détruit par le bombardement de la ville en Avril 1944, puis exproprié, l'établissement a été transféré en Octobre 1946 à Athis-Mons, où sa construction a été commencée en 1950.
- ▶ Saint-Charles, établissement privé sous contrat d'association, accueille dans un parc de 12 hectares, **2817 élèves** sur quatre unités de vie - Ecole, Collège, Lycée, Pôle étudiant (BTS) et **170 professeurs**
- ▶ L'internat de l'établissement accueille **110 internes** (filles, garçons)

# L'établissement Saint Charles

## ➤ LE CONSEIL DE DIRECTION

**Patrick LALAGUE, chef d'Établissement Coordinateur réunit autour de lui, en Conseil de Direction, les responsables des différentes unités :**

- L'école primaire: *Murielle FERRARIO, Chef d'établissement de l'Ecole*
- Directeur du Collège : *Didier BAILLOU*
- SEGPA / ULIS : *responsable Adeline BOURHIS*
- Directrice du lycée : *Laurence TISSEYRE*
- Directrice du pôle étudiant : *Sandrine TEIL*
- La Pastorale : *Antoine NINET*
- *Secrétaire Général : Xavier DE ROISSART*
- *Responsable des internats : Barbara PRINGAULT*

# L'établissement Saint Charles

## ➤ LES RESPONSABLES DE DIVISION

### **Collège :**

6<sup>ème</sup> : Michaela BARTKOWIAK BENESOVA

5<sup>ème</sup> : Sophie GOETZ

4<sup>ème</sup> : Laurent LOBERT

3<sup>ème</sup> : Sébastien GLAVIER

### **Lycée :**

2<sup>nde</sup> : Alexandra LAVERRE-PRIET,

1<sup>ère</sup> : Vincent JOSEPH,

Terminales: Bruno BARNAULT

# Etre parent correspondant à St Charles



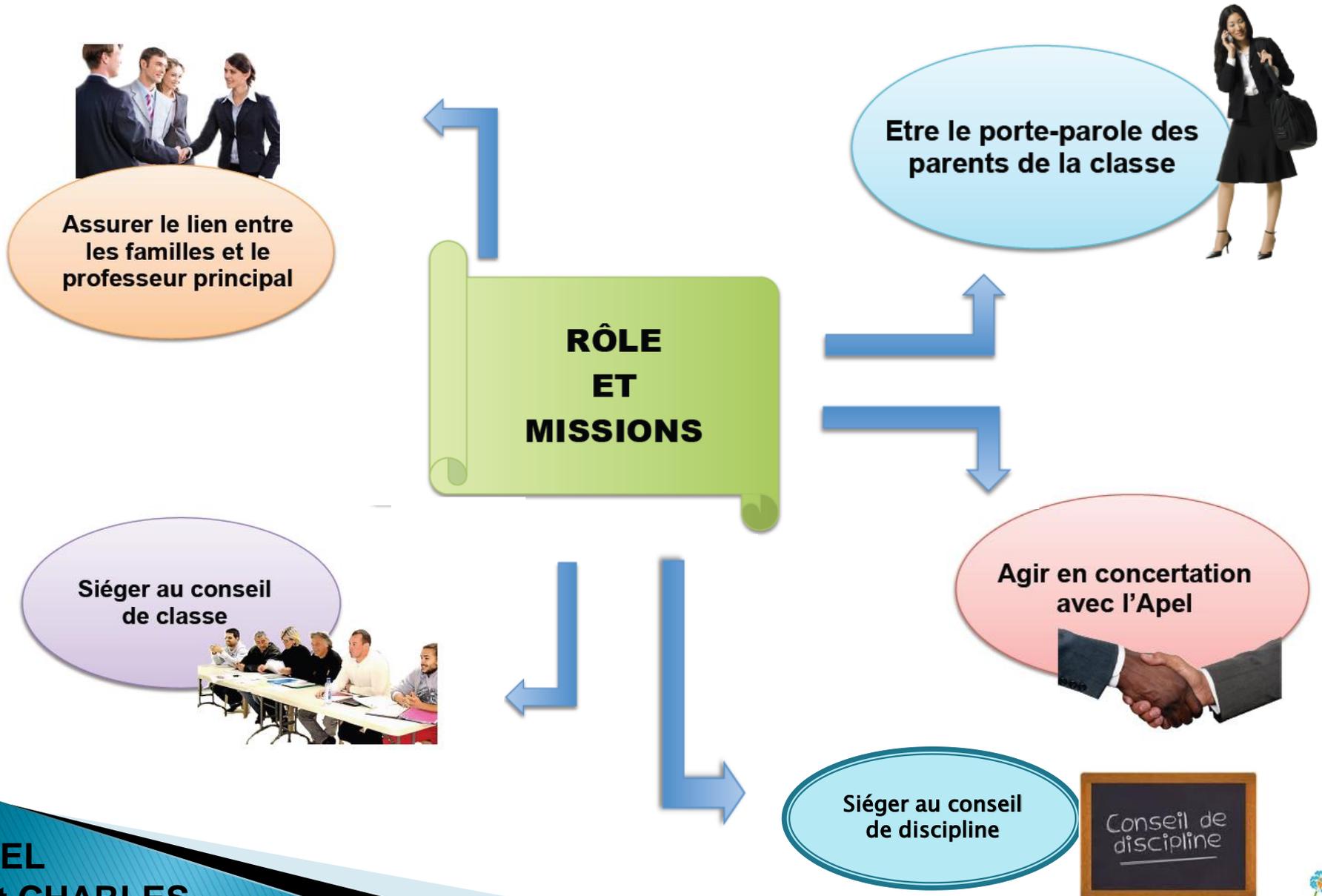
Dans la participation aux échanges, le parent correspondant doit s'exprimer comme représentant des parents, sans confusion des rôles.

- ▶ Saint Charles : **73 classes** (hors primaire et BTS) :

**48 au collège** et **25 au lycée**

- ▶ **28** classes sans candidat
- ▶ **33** classes avec 1 seul candidat
- ▶ **12** classes avec au moins 2 candidats

# ETRE PARENT CORRESPONDANT



# Assurer le lien entre les familles et le professeur principal



- ✓ Votre rôle principal est **d'être le lien** entre l'ensemble des familles de la classe et l'équipe éducative, notamment par l'intermédiaire du professeur principal.
- ✓ Vous devez l'informer de tout renseignement qui vous serait transmis par les familles, avec l'accord de ces dernières
- ✓ Il sera votre interlocuteur principal mais **uniquement dans le cadre de la vie de la classe**
- ✓ Pour toute demande individuelle, vous devez conseiller aux familles de se rapprocher dans un premier temps de toute personne directement impliquée ou dans un second temps du professeur principal.

N'hésitez pas à vous faire connaître rapidement du professeur principal : demandez un rendez vous avec lui pour vous présenter ou envoyez lui un message

# Etre le porte-parole des parents de la classe

- ▶ Il est indispensable de **vous faire connaître auprès des familles** de la classe, pour cela demandez au professeur principal de pouvoir transmettre vos coordonnées (mail et/ou téléphone) aux familles.
- ▶ Avant chaque conseil de classe, **un questionnaire** sera à adresser aux familles pour préparer votre intervention. Demandez au PP de le communiquer aux familles par le biais du carnet de bord comme tout document officiel. **N'oubliez pas de le faire valider auprès du responsable de division avant transmission.**
- ▶ Après chaque conseil de classe, vous devez faire **un compte-rendu à l'ensemble des familles** (même à celles qui n'auraient pas répondu au questionnaire). **Vous devrez impérativement le faire valider par le responsable de division avant transmission aux familles.**

Pas d'inquiétude, l'APEL vous aide dans ces démarches !



# Siéger au conseil de classe



- ▶ Combien y a-t-il de conseils de classe par an ?
  - Il y a 3 conseils dans l'année
  
- ▶ Combien de temps durent ils ?
  - Chaque conseil dure entre 1h à 1h30 maximum.
  
- ▶ Quels sont les horaires des conseils ?
  - 11h40 – 13h10 – 16h40 – 18h05 - en général
  
- ▶ Comment les parents correspondants sont ils prévenus de la date du conseil ?
  - Les dates sont mises en ligne sur le site de Saint Charles (dans la rubrique collège ou lycée / docuthèque).

# Siéger au conseil de classe

Les récompenses et les sanctions: règles d'attribution

## ▶ Les récompenses :

- L'excellence de ses résultats, de son comportement face au travail et en vie scolaire : **FELICITATIONS**
- Le bon niveau de ses résultats, l'attitude positive face au travail et en vie scolaire : **COMPLIMENTS**
- L'attitude positive face au travail et en vie scolaire, même si les résultats restent modestes : **ENCOURAGEMENTS**

## ▶ Les sanctions:

- **ALERTE DES COMPORTEMENT, DE TRAVAIL, DE RESULTATS**
- **AVERTISSEMENTS DE TRAVAIL, DE COMPORTEMENT**

# Siéger au conseil de classe

- ▶ **Règles d'attribution :**

L'attribution d'une récompense est examinée et discutée en conseil de classe par l'équipe pédagogique (en général sur proposition du PP).

La décision finale est prise par le président du conseil de classe.

- ▶ **Orientation,**

- Les avis de passage, de redoublement et d'orientation sont décidés en conseil de classe après avis de l'équipe pédagogique.

# Agir en concertation avec l'APEL



- ▶ Nous vous demandons de bien vouloir nous faire automatiquement **un retour après chaque conseil** de classe et nous transmettre votre compte-rendu.
- ▶ Pour rappel, lors du conseil de classe ne seront traitées que les questions relatives à la **vie de classe**. Toutes autres demandes (ex problème de transport, restauration...) devront nous être transmises pour traitement.
- ▶ Après le premier conseil de classe, nous organiserons une **réunion de concertation** avec l'ensemble des parents correspondants afin de faire un point sur votre fonction.

# Etre parent correspondant à Saint Charles

Un parent correspondant **doit éviter**:

- D'agir seul ;
- De ne voir la classe qu'au travers de son propre enfant ;
- D'avoir une attitude systématiquement critique, d'utiliser cette instance pour régler « ses comptes » ;
- De remettre en cause les méthodes pédagogiques des enseignants ;
- De colporter des rumeurs ;
- De donner son interprétation personnelle aux comptes rendus de réunion.



PETIT RAPPEL !

En cas de vote pour une prise de décision durant le conseil de classe, le parent correspondant ne vote pas

# JE SUIS PARENT CORRESPONDANT

Le parent  
correspondant  
s'exprime au  
nom de tous les  
parents



## Je dois être :

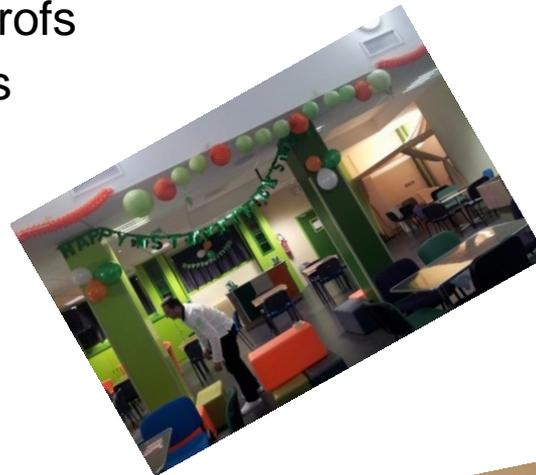
- Respectueux de la confidentialité
- Disponible et à l'écoute
- Patient, tolérant et impartial
- Bienveillant

## Je m'engage à :

- Assister à la réunion de formation
- Signer et respecter l'acte d'engagement
- Transmettre mes coordonnées à l'ensemble des parents de la classe
- Adresser le questionnaire APEL au professeur principal (PP) pour transmission aux familles
- Assister à l'ensemble des conseils de classe
- Faire un compte rendu après chaque conseil de classe, validé par le responsable de division (RDD) et copie APEL
- Ne pas hésiter à contacter l'APEL pour les sujets traités hors du conseil (restauration, transport, ...)

# SI VOUS SOUHAITEZ VOUS INVESTIR D'AVANTAGE

- ▶ Si vous souhaitez vous investir d'avantage vous pouvez aussi donner un peu de votre temps à l'APEL, selon vos disponibilité dans le cadre des évènements organisés tout au long de l'année dans l'établissement :
  - Cross collège
  - Rencontres parents/profs
  - Journées linguistiques
  - Forum des métiers
  - Chandeleur
  - Gala des terminales
  - Kermesse,
  - etc....



# Etre parent correspondant à Saint Charles

- ▶ Merci pour votre engagement !
- ▶ Nous sommes à votre écoute, n'hésitez pas à nous contacter

**contact@apelstcharles91.com**  
**www.apelstcharles91.com**